

# Eau potable : et si la Loire nous lâchait ?

80% de l'eau distribuée dans le Maine-et-Loire vient de la Loire. Une servitude qui poserait problème en cas de pollution.

L'eau est l'affaire de tous. Seulement, quand on possède une ressource qui semble quasi inépuisable comme la Loire, on a de la peine à mobiliser pour améliorer la qualité de toutes les rivières et cours d'eau d'un département.

## Dependances

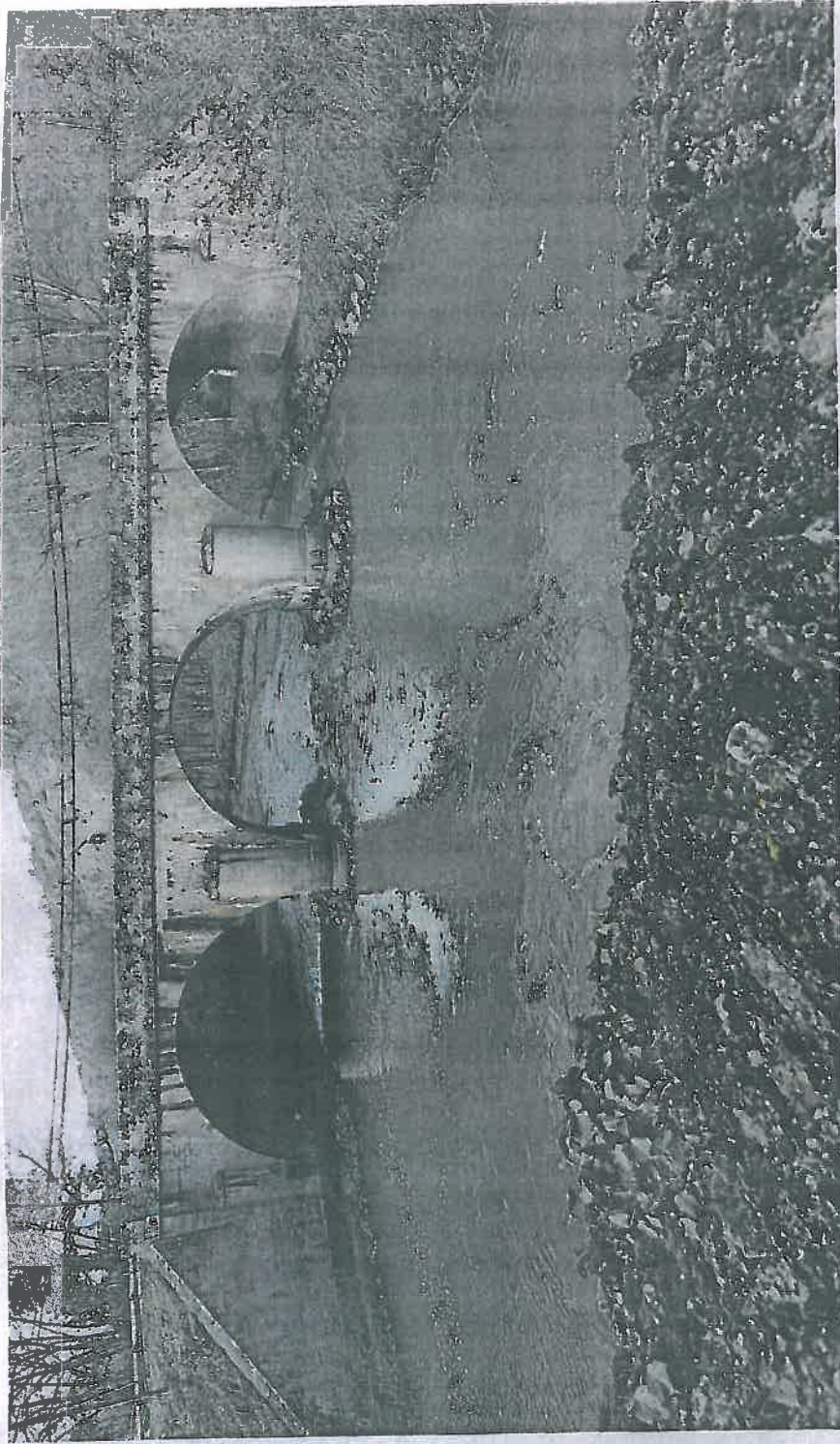
Dans le Maine-et-Loire, 80 % des captages pour l'eau potable se font dans la Loire. « Attention », prévient Philippe Marchand, responsable de l'unité protection et police de l'eau à la Direction Départementale des Territoires (DDT). « Si le fleuve est victime d'une forte pollution chimique, radioactive ou autre, le réseau ne pourra pas tenir plus d'un jour pour alimenter les populations du département ! »

« Sauver les petits captages, c'est de l'intérêt public », estime de son côté Florence Denier-Pasquier, spécialiste de l'eau et représentante de la Fédération Nature-Environnement au Conseil économique, social et environnemental.

De nombreux captages ont été fermés à cause de la pollution aux nitrates et aux pesticides. La solution trouvée par les collectivités a été de se raccorder à la Loire plutôt que de s'attaquer à la pollution elle-même. La DDT travaille pour diversifier la ressource : « Nous sommes dans un programme de reconquête des captages », explique Pascal Normant, chef du service Eau, environnement, forêt. « L'idée est que la Loire ne soit plus qu'une roue de secours et non la ressource principale ».

## Des captages fragiles

14 captages en dehors de la Loire sont classés parmi les 530 « captages Grenelle » de France. Ces zones sont fortement malmenées par les pollutions, essentiellement les nitrates et les pesticides. « On est dans une dynamique de reconquête avec des programmes forts de réduction des pollutions et la délimitation de zones à protéger de l'utilisation de produits nocifs ». En 2012, 41 % des plans d'actions de reconquête n'avaient pas démarré.



Beaulieu-sur-Layon, 21 janvier. Les rivières du département sont polluées. Malgré les diverses mesures, la situation ne s'améliore pas. Photo CO - Laurent COMBET.

58 % étaient en cours mais aucun n'avait été finalisé. Des dérogations dont même données pour maintenir la ressource. Ainsi, à Segré, (captage dans l'Oudon, classé Grenelle), les teneurs en pesticides flirtent avec les seuils admis : « Le captage est très dégradé par rapport aux nitrates et aux pesticides. On aurait pu le fermer mais on a préféré travailler sur la ressource plutôt que de se raccorder sur la Loire ».

## Un état général dégradé

Le rapport 2012 de l'Observatoire de l'eau le dit clairement : « En ce qui concerne l'année 2012, la qualité des cours d'eau reste globalement dégradée ».

« Pour les matières organiques (eaux usées, déjections animales et rejets viticoles) comme pour les nitrates, la situation reste globalement médiocre, sans évolution » entre 2000 et 2012. Pour la seule année 2012, objet du dernier rapport de l'Observatoire, 54 % des cours d'eau sont classés en qualité moyenne pour la pollution par les matières organiques, 27 % en qualité médiocre.

La pollution par les nitrates est jugée « préoccupante » par les rapporteurs. 73 % des points de contrôle sont en classe médiocre ou mauvaise. Pour les pesticides, l'Observatoire note une qualité moyenne de 62 % des points mais considère que « la problématique des pesticides est

préoccupante pour certaines molécules retrouvées ». C'est le cas de l'AMPA, un désherbant, sous-produit du glyphosate que l'on retrouve dans des concentrations supérieures au seuil admis pour l'homme.

## Des mesures trop timorées

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, censés rétablir la qualité écologique des rivières, semblent bien timides au regard des enjeux d'environnement et de santé publique. « Il faut une prise de conscience collective », estime Florence Denier-Pasquier. « A Cholet par exemple, les problèmes de l'usine d'eau de Ribou ont été un facteur de mobilisation ». L'agriculture doit aussi faire sa part.

Les pratiques évoluent mais « il faut que ceux qui sont le plus près des cours d'eau prennent les mesures les plus drastiques ». Est-il encore admissible, par exemple, que du maïs soit cultivé (et traité) le long des rivières ?

En France, on reste sur une réglementation incitative pour réduire les intrants responsables des pollutions. Les dix dernières années n'ont pas montré l'efficacité de ces incitations dans le Maine-et-Loire. Et ce n'est pas le report des objectifs environnementaux des SAGE de 2015 à 2021 qui va accélérer le processus de reconquête.

# Le Layon, un exemple mainneureusement environnemental

Souvent classée parmi les rivières les plus polluées de France, le Layon souffre de plusieurs maux que le syndicat mixte chargé de l'entretien essaie de faire disparaître. Sans succès visible jusqu'à maintenant.

La pollution du Layon, Bernard Mosset la connaît bien. L'ancien maire de Rablay-sur-Layon a dirigé le Syndicat Mixte du Bassin du Layon pendant 31 ans. Le rapport 2012 de l'Observatoire de l'eau est sans surprise pour lui : « Quand on s'est préoccupé du Layon, en 1973, on voulait curer le cours d'eau, réhabiliter les barrages. Avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), la question de la pollution est apparue : « À l'époque, on avait des pollutions régulières aux nitrates venant des stations d'épuration, de la distillerie de Thouaré, d'usines et puis une pollution due à l'utilisation des pesticides ».

Les stations d'épuration collectives ont été mises aux normes. La distillerie s'est équipée d'un méthanolleur en 2008. Mais l'eau du Layon est toujours polluée par les nitrates.

Le bassin est classé « vulnérable à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole » depuis décembre 2012.

Les viticulteurs sont souvent montrés du doigt : « Pourtant, sur le bassin-versant Layon-Aubance, il y a seulement 6000 ha de vignes contre 30 000 ha de céréales », souligne Philippe Marchand.

## Bombe à retardement

« On est tous responsables », estime Bernard Mosset. « Les particuliers comme les agriculteurs ou même les municipalités qui n'ont pas toujours été très regardants sur les rejets de leurs stations ». Le travail du syndicat est « très compliqué » reconnaît l'ancien président. « Des agriculteurs ont joué le jeu dès le départ. D'autres étaient plus récalcitrants ».

C'est surtout sur la question des pesticides que Bernard Mosset est le plus inquiet. Ils sont présents mais le rapport 2012 révèle qu'un seul point de surveillance sur quatre a fait l'objet de mesures sur les pesticides dans

le Layon (deux sur quatre dans ses affluents)...

« C'est fondamentalement. On n'arrivera pas à une qualité d'eau satisfaisante si le zéro phyto ne s'impose pas dans les 10 ans à venir. Les pesticides sont une bombe à retardement pour la santé l'écologie. Il ne croit pas par contre aux mesures imposées par la directive-cadre européenne sur l'eau : Les barrages vont tous être supprimés pour rétablir la continuité écologique de la rivière. La pollution ne va pas disparaître. On

risque même une végétalisation et un envasement l'été. Il faudrait un minimum de barrages pour maintenir le niveau de l'eau comme cela existe depuis l'époque romaine ».

Ces mesures ont pour objectif de permettre aux sédiments de mieux circuler pour que le milieu puisse éliminer lui-même la pollution. On en est loin tant le milieu est saturé de nitrates et de molécules chimiques qui mettent en danger non seulement l'environnement mais aussi l'homme.

M.-J. L.R.

MARDI 28 JANVIER 2014



Rablay-sur-Layon, 21 janvier. Bernard Mosset a été président du syndicat mixte du Layon pendant 31 ans. Pour lui, la seule solution pour sauver les rivières est l'abandon des produits phytosanitaires.

AUGUSTE

Ce désherbant principalement utilisé pour les cultures de maïs est interdit depuis 2003 par l'Union européenne. On le trouve pourtant dans plus de 50 % de la centaine d'analyses faites par le Conseil général en 2010. A la DDT, on n'explique pas vraiment la présence de ce herbicide, le second plus utilisé aux États-Unis après le Roundup® (glyphosate) : « Lors de nos contrôles dans les exploitations agricoles, nous n'avons jamais trouvé de stocks de cet herbicide. Cela ne veut pas dire qu'il n'en a pas. Ce pesticide est encore fabriqué dans le monde. On peut sans doute en acheter sur Internet », suppose Pascal Normant. L'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) recommande de ne plus consommer l'eau lorsque la présence d'atrazine et de ses dérivés dépasse des valeurs seuils situées à respectivement 0,4 microgrammes (µg/l) pour les nourrissons, 0,6 µg/l pour les enfants et 2 µg/l pour les adultes. Le seuil des 2 µg/l est dépassé dans les cours d'eau du Maine-et-Loire.

## ► A Savoir

### Rapport

Le rapport sur la qualité des eaux des rivières du département est disponible sur le site de l'observatoire de l'eau ([www.eau-anjou.fr](http://www.eau-anjou.fr)).

Sa lecture n'est pas une mince affaire. La complexité du document, rend difficile l'accès au néophyte. La navigation elle-même est compliquée. Après la lecture de la synthèse, chaque bassin-versant propose une synthèse propre de l'année 2012 avec différents paramètres techniques. Il est difficile de comprendre les seuils qui font passer un cours d'eau d'un état médiocre à mauvais ou moyen à bon et d'en tirer un enseignement sans le secours de techniciens ou de spécialistes. Dommage car l'eau concerne tous les citoyens.

## Misengrain

C'est la (seule) bonne nouvelle du rapport : le Misengrain, le bassin-versant de l'Oudon (lui très dégradé), est la première station depuis dix ans à présenter une bonne qualité tant pour les nitrates que pour les pesticides.

## Captages \* Grenelle \*

Voilà la liste des communes où sont situés les 14 captages du Maine-et-Loire classés « Grenelle ». La France a répertorié 530 de ces points de pompage de l'eau considérés comme les plus menacés par les pollutions diffuses, notamment les nitrates et les produits phytosanitaires : Allonnes, Beaufort (3 captages), Cnoleit, Fontevraud, Freigné, Le Longeron, Le Louroux-Béconnais, Montreuil-Bellay, Neuilley, le Puy-Saint-Bonnet, Segré et Vritz.